

Communiqué de presse

18 juin 2020 - N° 15

Standard & Poor's confirme la note de solidité financière de SCOR à « AA- » et sa perspective à « stable », reconnaissant la capacité du Groupe à absorber le choc de la crise liée à la pandémie de COVID-19

SCOR a été informé de la décision de l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) de confirmer la note de solidité financière du Groupe et de ses principales filiales à « AA- ». Cette notation a une perspective stable.

Selon l'agence de notation, cette décision reflète le fait qu'elle s'attend à ce que SCOR « *maintienne un niveau de solvabilité – mesuré selon le modèle de capital de S&P – supérieur au niveau 'AAA' et améliore sa rentabilité en 2021 et 2022, en s'appuyant sur sa position commerciale de premier plan tant en réassurance vie qu'en réassurance de dommages et de responsabilité* ».

S&P souligne les éléments suivants :

- SCOR bénéficie d'une « *position commerciale de premier plan à travers le monde, tant en réassurance vie qu'en réassurance de dommages et de responsabilité* » ainsi que d'un « *portefeuille de risques diversifié par produit et ligne de métier* » ;
- Selon S&P, le groupe SCOR a démontré « *sa capacité à bénéficier de hausses tarifaires modérées en réassurance de dommages et de responsabilité au cours des 18 derniers mois* » ainsi que « *l'efficacité de son programme de rétrocession, qui lui a permis de réduire la volatilité de ses résultats* » ;
- L'agence de notation s'attend à ce que « *le niveau de solvabilité de SCOR – mesuré selon le modèle de capital de S&P – reste bien supérieur au niveau 'AAA' tant en 2020 qu'en 2021* » et à ce que « *le ratio de solvabilité du Groupe – mesuré selon l'approche réglementaire Solvabilité II – reste dans sa zone optimale de 185% à 220% du capital de solvabilité requis avec une marge confortable* ». S&P considère que le Groupe « *continue à bénéficier d'une solvabilité suffisamment élevée pour faire face à davantage de volatilité sur les marchés et à d'éventuels sinistres industriels et commerciaux ou catastrophes naturelles de grande ampleur, auxquels il continue à être exposé* ».

Denis Kessler, Président et Directeur général de SCOR, déclare : « *Nous saluons la décision de Standard & Poor's confirmant la notation financière de SCOR. Cette décision témoigne de la capacité du groupe SCOR à offrir un niveau de sécurité optimal à ses clients. Elle atteste de la résilience de son modèle économique, notamment dans le contexte de crise sanitaire actuelle. Cette décision de Standard & Poor's démontre clairement la pertinence de notre stratégie en tant que réassureur global de premier plan.* »

Le communiqué de presse publié par S&P peut être consulté sur le site internet de l'agence, à l'adresse suivante : <https://www.spglobal.com/>

*

* *



The Art & Science of Risk

Communiqué de presse

18 juin 2020 - N° 15

Contacts

Presse

Lauren Burns
+33 (0)1 58 44 76 62
lburns@scor.com

Relations Investisseurs

Ian Kelly
+44 (0)203 207 8561
ikelly@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document d'enregistrement universel 2019 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 mars 2020 sous le numéro D.20-0127 (le « Document d'enregistrement universel »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».